Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le





DE SAINT-GERVAIS LES BAINS 74170 - HAUTE-SAVOIE N°08-2025

ARRETE MUNICIPAL MODIFICATION DU TARIF POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ACTIVITES PRIVEES

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

 ${\bf Vu}$ la délibération du Conseil Municipal n° 2020/075 du 24 mai 2020 relative aux pouvoirs délégués du Maire ;

Vu l'arrêté n°49/2024 portant modification des tarifs municipaux pour l'année 2025, notamment l'occupation du domaine public ;

ARRETE

<u>Article 1</u>: L'article n°1 de l'arrêté n° 49/2024 du 17/12/2024 concernant la privatisation du domaine public pour activités privées est modifié comme suit :

Désignation	Le m²/jour
Privatisation du domaine public pour activités privées :	2 €

<u>Article 2</u>: Monsieur Le Maire de la Commune de Saint Gervais les Bains et Madame la Comptable Publique sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 12/02/2025

e Maire

Jean Marc

Mis en ligne le 13_02_25 Télétransmis en Sous-Préfecture le 13_02_25